

PRÉVENTION SANTÉ & POUVOIR D'ACHAT

PRIME PRÉVENTION

Prévenez, Gagnez !



Votre prévention compte aussi pour votre budget.

Une récompense financière directe pour vos actions de prévention santé éligibles.

SOUS CONDITIONS*

1

UNE ACTION ÉLIGIBLE

Réalisez l'une des cinq actions prévues, dans les six mois avant la demande.

2

VOTRE DEMANDE

Vérifiez votre éligibilité et transmettez le justificatif accepté.

3

UNE RÉCOMPENSE

Après vérification et validation de votre demande, selon les conditions.

Découvrez les actions et les conditions pour en bénéficier.

* Éligibilité, montant et modalités selon les conditions de PRIMEPRÉVENTION. Le justificatif est détruit après vérification de sa validité. Informations et conditions détaillées sur notre site.

www.assurmeyer.fr

Prévenir mieux ensemble. Assurer moins cher chacun.
Sourire pour tous !